

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 60**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

---

**OBJET**

Allègement des cartables. Dotations aux collèves

---

**Direction de l'Education et des Collèves  
Service de la Planification des collèves et des Aides à la scolarité**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Le Département des Bouches-du-Rhône a mis en place en 1998 un dispositif destiné à alléger les cartables des jeunes collégiens.

Le principe retenu a été d'attribuer à chaque établissement une dotation financière lui permettant de doubler les collections de manuels scolaires. Ainsi, la procédure mise en place offre la possibilité aux collèges publics qui le souhaitent de doubler cinq manuels dans les classes de sixième (français littérature, français grammaire, LV 1, mathématiques, histoire-géographie), quatre manuels dans les classes de cinquième, quatrième et troisième (à choisir parmi les cinq ci-dessus).

## **PRESENTATION**

Le collège Marseillevéyre à Marseille a fait une demande de renouvellement de collections du fait de changements de programme.

La dotation, qui peut lui être attribuée, est présentée dans le tableau en annexe. Elle est calculée sur une base établie à partir de la moitié du nombre de divisions concernées, en tenant compte d'un nombre d'élèves forfaitairement fixé à 28 et du prix moyen d'un ouvrage à 14,00 €

Le versement de la subvention ne sera effectué qu'après la production d'une copie du devis ou de la facture des ouvrages doublés.

Cette somme pourra être utilisée jusqu'au 31 décembre 2017.

## **CONSEQUENCE FINANCIERE**

En cas de décision favorable de votre part, le montant correspondant à cette dotation, soit 3 136,00 €, sera prélevé sur les crédits de paiement de l'imputation suivante :

N° de programme	N° opération	Libellé	Imputation	Engagement de CP
10005	1000029	Allègement des cartables - Collège publics	65-221-65738	3 136,00 €

## PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et du tableau figurant en annexe et sur proposition de Mme la déléguée, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

## ANNEXE

COLLEGE	VILLE	MONTANT DE LA DOTATION
Marseilleveyre	Marseille	3 136,00 €
Total		<b>3 136,00 €</b>